

L'hon. M. ROEBUCK: Non.

L'hon. M. DUPUIS: Une erreur quelconque est toujours possible. J'ai eu connaissance d'un cas durant la guerre. Un homme qui était hospitalisé à l'institution mentale de Longue-Pointe, après s'être échappé, s'est adressé à l'officier de recrutement à Longueuil pour s'enrôler. Il a été examiné par trois psychologues qui ont déclaré qu'il était une recrue acceptable. On a prouvé par la suite qu'il souffrait d'aliénation mentale et il a été renvoyé à la maison de santé, mais huit mois plus tard il s'est échappé de nouveau; il a subi un nouvel examen chez les psychologues et s'est enrôlé dans un régiment écossais. Comme je l'ai dit, il peut se glisser des erreurs à certains moments.

M. JOLLIFFE: Il ne peut manquer de se produire des erreurs. Il est impossible d'avoir un examen qui soit complètement parfait.

L'hon. M. PIRIE: Mais il n'y a pas beaucoup de gens qui peuvent devenir sujets à la déportation?

M. JOLLIFFE: Non. Je dois ajouter, que, depuis que nous avons amélioré l'examen médical et l'examen civil outre-mer le nombre de gens qui ont perdu la raison au Canada a constamment diminué, toutes proportions gardées.

L'hon. M. DUPUIS: Vous parlez maintenant du triage en Europe. Un membre du Comité, je crois que c'était le sénateur Haig, a fait allusion il ya quelques instants aux Polonais qui souffrent de tuberculose.

L'hon. M. HAIG: C'étaient des travailleurs agricoles amenés ici d'Italie. Ils n'ont pas subi les mêmes examens que les gens dont parle M. Jolliffe.

L'hon. M. DUPUIS: N'ont-ils pas été examinés?

L'hon. M. HAIG: Ils n'ont pas été radiographiés. Le gouvernement fédéral a admis qu'il était en faute et pour cette raison, c'est lui, et non la province du Manitoba, qui paie le coût d'hospitalisation de ces patients à l'hôpital de Brandon.

L'hon. M. ROEBUCK: Nous n'avions pas de représentants de l'immigration en Italie à cette époque.

L'hon. M. HORNER: Ces hommes sont surtout venus d'Angleterre

L'hon. M. HAIG: Non, c'étaient des soldats polonais venant d'Italie.

La PRÉSIDENTE: De toute façon le gouvernement du Manitoba n'aurait pas été responsable de leur subsistance. Si le gouvernement fédéral ne s'était pas engagé à en prendre soin, le gouvernement britannique l'aurait fait.

L'hon. M. DUPUIS: J'ai été surpris de lire dans les journaux qu'ils avaient été admis ici sans examen.

L'hon. M. HAIG: Ils ont été examinés, mais non radiographiés. Je comprends qu'il est impossible de découvrir si quelqu'un souffre de tuberculose à moins de prendre une radiographie.

L'hon. M. CRERAR: En tout cas, des milliers de personnes circulent et vaquent à leurs occupations, et l'on découvrirait qu'ils sont tuberculeux si on en prenait une radiographie.

L'hon. M. ROEBUCK: Et en bien des cas, l'examen radiographique n'indique pas la présence de tuberculose.

L'hon. M. HAIG: Il existe très peu de cas de ce genre aujourd'hui, si je comprends bien.

L'hon. M. ROEBUCK: Nous en étions rendus à la question de savoir combien d'ordres de déportation sont suspendus et combien ont été annulés. Je suppose que des ordres ont été révoqués d'une façon ou d'une autre?